



Le Très Révérend Stephen A. Hero

Évêque du diocèse catholique romain de Prince Albert
désigne les églises suivantes

***Cathédrale du Sacré-Cœur, Prince Albert
Notre Dame de Lourdes, N. Battleford
Sanctuaire Notre Dame de Lourdes, St Laurent
Sanctuaire Ste Thérèse, Wakaw***

comme

***Sites spéciaux de pèlerinage
pour l'année jubilaire***

29 décembre 2024 – 28 décembre 2025



Indulgence plénière

Pour recevoir l'indulgence jubilaire plénière au cours de l'année jubilaire 2025, les catholiques doivent remplir les conditions suivantes :

Être repentant : Avoir un désir sincère de vivre une vie chrétienne et être détaché du péché

Confesser ses péchés : Célébrer le sacrement de la réconciliation dans les deux semaines précédant ou suivant l'acte indulgent

Recevoir la communion : Assister à la Sainte Messe et recevoir la Sainte Communion

Prier pour le Pape : Prier aux intentions du Saint-Père en récitant au moins un Notre Père et un Je vous salue Marie

Et l'un des actes suivants :

Un acte de charité : Visiter les personnes âgées, les malades, les prisonniers et les personnes dans le besoin ; ou en faire un don à une œuvre de charité

Pèlerinage : Participer à une liturgie ou à une dévotion (chemin de croix ou rosaire) sur un site de pèlerinage du Jubilé

Visite pieuse : Passer du temps en adoration sur un site de pèlerinage du Jubilé en terminant par le Notre Père, le Credo et les invocations à Notre-Dame

Jeûner ou s'abstenir : Jeûner ou s'abstenir de nourriture et de boisson ou des réseaux sociaux ou de la télévision, pendant au moins un jour de la semaine